

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire Du 1^{er} au 15 décembre 2025 inclus

Une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de Braud-et-Saint-Louis afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et propositions relatives au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Le projet de modification n°1 du SCoT ne concerne qu'une seule des 34 communes situées dans le périmètre du SCoT : la commune de Braud-et-Saint-Louis, qui appartient à la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Le projet de modification n°1 du SCoT comprend :

- Une notice explicative valant rapport de présentation de la modification ;
- Les pièces du SCoT approuvé en mars 2020 modifiées par la modification.

Le projet de modification n° 1 du SCoT concerne la situation du secteur de la Borderie, sur la commune de Braud-et-Saint-Louis, que le SCoT approuvé en mars 2020 a qualifié de « secteur déjà urbanisé » au titre de la loi Littoral modifiée par la loi ELAN. Il est envisagé de l'intégrer au bourg de Braud-et-Saint-Louis qualifié de « village » par le SCoT au titre de la loi Littoral.

L'enquête publique se déroulera du lundi 1^{er} décembre 2025 (9h) au lundi 15 décembre 2025 (17h), soit 15 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des maçons, Blaye (33390).

Le commissaire enquêteur, désigné par décision n° E25000178/33 en date du 13/10/2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, est M. Christian MARCHAIS, cadre bancaire retraité. Par la même décision, un commissaire enquêteur suppléant a été désigné : M. François FAURE.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et le présent avis seront affichés, au minimum quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Espace France Services, 32 rue des maçons, Blaye (33390) ;
- aux sièges des Communautés de communes membres du Syndicat Mixte du SCoT ;
- à la mairie de Braud-et-Saint-Louis.

Le présent avis ainsi que l'arrêté seront également consultables sur le site du Syndicat Mixte du SCoT (<https://www.scot-hautegironde.fr>), de la CCE et de la commune de Braud-et-Saint-Louis. L'avis sera affiché aussi sur site, à la Borderie.

Le dossier complet d'enquête publique défini à l'article 5 de l'arrêté sera consultable :

- En version informatique, sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire : <https://www.scot-hautegironde.fr> et consultable sur un ordinateur au siège du Syndicat Mixte ;
- En version papier, pendant toute la durée de l'enquête, hors fermeture exceptionnelle et jours fériés, dans les lieux d'enquête publique où se tiendront les permanences du commissaire enquêteur, aux adresses, jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessous :
 - Siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire : Espace France Services, 32 rue des maçons, 33390 Blaye. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 14h à 17h
 - Siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
 - Mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Dans l'ensemble de ces lieux où sera consultable le dossier complet d'enquête publique, sera tenu à disposition du public un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra formuler des observations, propositions et contre-propositions.

Les observations, propositions et contre-propositions du public portant sur le dossier de projet de modification n°1 du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire soumis à l'enquête publique pourront également être, pendant toute la durée de l'enquête :

- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur (désigné pour l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du SCoT de la Haute Gironde Blaye Estuaire)
Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
Espace France Services
32 rue des maçons - BP134
33394 Blaye cedex

- Adressées au commissaire enquêteur au moyen d'un courriel électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@scot-hautegironde.fr
- Consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public dans les lieux d'enquête,
- Formulées auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences (voir ci-dessous).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, seront consultables au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux, aux dates et horaires de permanences indiqués ci-après :

- Siège du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire : Espace France Services, 32 rue des maçons, 33390 Blaye.

Date et horaire : le 01/12/2025, de 9 heures à 12 heures
- Siège de la Communauté de communes de l'Estuaire, 38 avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis.

Date et horaire : le 10/12/2025, de 9 heures à 12 heures
- Mairie de Braud-et-Saint-Louis, 1 place de la Libération, 33820 Braud-et-Saint-Louis.

Dates et horaires : le 04/12/2025, de 14 heures à 17 heures

le 15/12/2025, de 14 heures à 17 heures

Une copie du rapport établi par le commissaire enquêteur et de ses conclusions motivées sera tenue sans délai à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les lieux où s'est déroulée l'enquête publique (article 7 du présent arrêté) ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

Ces pièces seront également consultables pendant la même durée sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (<https://www.scot-hautegironde.fr>).

A la suite de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Toute information complémentaire relative au déroulement de cette enquête pourra être demandée auprès de M. Sébastien ROUAUD, directeur du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire par courriel : direction@scot-hautegironde.fr ou par téléphone au 05.57.42.68.90 (lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, Denis BALDES